

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DE PLOBSHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Sur convocation individuelle écrite de Mme le Maire, en date du 21 juin 2019, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 1^{er} juillet 2019 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Catherine WEBER, Maire.

<u>Membres présents</u>: WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LECKLER Michèle, LAUFFENBURGER Evelyne, HORNECKER Sandrine, SCHWENTZEL Martin, BAPST André, JAEGER Christiane, PFISTER Jean-Philippe, POLIFKE Philippe, BAUER Rachel, FISCHER Norbert, PORTAZ Pilar, ECKERT Christian, GUTH Lucien, BRUNEAU Danièle, LARUELLE Alain, LIBS Sylvain, GAUFILLET Jean-Paul, THILLOY Eric.

<u>Membres excusés</u>: LORENTZ Jean-Marc qui a donné procuration à Charles BAPST, SIMON Laurence qui a donné procuration à LAUFFENBURGER Evelyne, MATHIEU Béatrice qui a donné procuration à JAEGER Christiane, BAPST Grégory, STEINLE Cédric qui a donné procuration à M. BAPST André, GOETZ Nadine, HANSEN Frédéric.

Avant de débuter la séance, Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Myriam LEQUEUX a démissionné de son poste de Conseillère Municipale. Elle propose donc de rajouter le point suivant : **Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**.

2019-041 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 13 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

<u>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</u>

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

Désigne à l'unanimité, Mme Valérie SCHOCH, directrice générale des services, comme secrétaire de séance.

2019-042 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire annonce que Mme Myriam LEQUEUX a fait part de sa démission du Conseil Municipal par courrier en date du 02/06/2019 réceptionné le 27/06/2019.

La démission d'un Conseiller Municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste, il s'agit de M. Frédéric HANSEN.

Le Conseil Municipal,

Considérant la démission de Mme Myriam LEQUEUX par courrier en date du 02/06/2019 réceptionné le 27/06/2019,

• Prend acte de l'intégration du Conseiller Municipal suivant de la liste « Des Projets, des Valeurs : une Ambition pour Plobsheim » au sein du Conseil Municipal : M. Frédéric HANSEN.

2019-043 <u>VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU</u> 13 JUILLET

Le Comité des Fêtes organise les festivités du 13 juillet 2019.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 000 € à cette association pour la préparation de cette manifestation et la prise en charge de l'animation musicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (MM. Charles BAPST, Martin SCHWENTZEL, Christian ECKERT et Sylvain LIBS, membres du comité de l'association, ne participent pas au vote), décide de verser une subvention de 1 000 € au Comité des Fêtes de Plobsheim pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2019.

Arrivée de M. GAUFILLET à 20h06.

2019-044 <u>VENTE DE PARCELLES AU GOLF DU KEMPFERHOF</u>

Lors de la séance du 11 décembre 2017 (point 2017-110), le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente des parcelles louées par la commune à la SAS du Golf du Kempferhof ainsi que pour la vente des parcelles situées Chemin du Lirsand.

Par délibération en date du 2 juillet 2018 (point 2018-057), le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente des parcelles louées par la Commune à la SAS du Golf du Kempferhof.

L'ensemble des points juridiques concernant les parcelles situées Chemin du Lirsand est aujourd'hui levé.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les parcelles communales désignées cidessous à la SAS Golf du Kempferhof dans le cadre de son projet d'extension :

SECTION	PARCELLE	SURFACE/ares
46	140	17,01
46	141	17,01
46	142	17,01
46	143	17,01
46	144	17,01
46	145	17,01
46	146	17,01
46	147	17,01
46	148	17,01
46	158	255,19
37	86	267,92
TOTAL		676,20

Le prix de vente est de 450 000 €, net vendeur.

Le prix de vente sera augmenté du montant des indemnités à verser aux agriculteurs qui exploitent actuellement les terres cédées à la SAS GOLF DU KEMPFERHOF pour la résiliation amiable anticipée des baux :

- ✓ EARL du Rhône au Rhin, 23 rue de l'Eglise, Plobsheim (M. BAERST Bruno) : 11 653,75 € (surface = 93.23 ares)
- ✓ EARL BAPST André et David, 11 rue de la Retraite, Plobsheim : 4 377,80 € (surface = 37,10 ares)
- ✓ M. Francis GOETZ, 8 rue de la Poste, Plobsheim : 33 344,44 € (surface = 282,58 ares)
- ✓ M. Jean-Claude BAPST, 1 rue de la Bannau, Plobsheim : 31 055,24 € (surface = 263,18 ares)

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la vente des parcelles situées à PLOBSHEIM cadastrées section 46 n° 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 158 et section 37 n° 86 d'une superficie totale de 6 ha 76 a 20 ca, au profit de la SAFER GRAND EST, société anonyme dont le siège administratif est à REIMS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le n° 736 220 377, moyennant le prix net vendeur de 450.000,00 €, augmenté du montant des indemnités à verser aux agriculteurs soit un total de 530 431.23 €. Cette vente a fait l'objet d'une promesse unilatérale de vente en date du 4 juin 2019.

La SAFER GRAND EST s'est réservée la faculté de substitution en application des dispositions de l'article L 411-1 –II du Code rural. Cette faculté de substitution s'exercera au profit de la SAS GOLF DU KEMPFERHOF dans la cadre de l'aménagement et de l'extension du GOLF DU KEMPFERHOF.

- D'autoriser Mme le Maire à résilier les baux et verser les indemnités pour perte de revenu, pour libération rapide, pour destruction économique et pour perte de fumures aux agriculteurs listés ci-dessous au titre de la résiliation anticipée des baux de fermage en cours :
 - EARL du Rhône au Rhin, 23 rue de l'Eglise, Plobsheim (M. BAERST Bruno) : 11 653,75 € (surface = 93.23 ares)
 - EARL BAPST André et David, 11 rue de la Retraite, Plobsheim : 4 377,80 € (surface = 37,10 ares)
 - M. Francis GOETZ, 8 rue de la Poste, Plobsheim : 33 344,44 € (surface = 282,58 ares)
 - M. Jean-Claude BAPST, 1 rue de la Bannau, Plobsheim : 31 055,24 € (surface = 263,18 ares)
- D'autoriser Mme le Maire à régulariser tous les actes et documents permettant la vente, notamment l'acte authentique de vente ainsi que toutes requêtes en inscription au livre foncier nécessaires à cet effet.

2019-045 EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : LE CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (CPPA) : SCHEMA DIRECTEUR AUTOUR DE L'A35 ET DE L'AXE RN4/A351 ET AU-DELA DE CES EMPRISES

Dans une volonté d'encourager les projets d'aménagement sur des secteurs complexes qui nécessitent une programmation d'ensemble ambitieuse et diversifiée, la loi n°2018-772 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), propose un outil partenarial pour mobiliser l'engagement de toutes les parties prenantes au bénéfice d'une concrétisation rapide des opérations : le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (CPPA).

Créé par les nouveaux articles L.312-1 et L.312-2 du code de l'urbanisme, cet outil partenarial est un contrat qui associe l'État, et potentiellement toutes autres parties prenantes publiques. Il traduit la volonté d'une démarche partenariale pour porter un projet de territoire dans la durée.

L'article L.312-2 du code de l'urbanisme, prévoit que les Communes soient associées à l'élaboration du projet de PPA. Dans cette perspective, les Communes sont consultées sur le projet. Leur participation au sein « de l'atelier des territoires », qui se tiendra sous maitrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, permettra de prendre en compte leurs observations et propositions.

En matière de gouvernance locale, l'Eurométropole de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin (puis la future collectivité européenne Alsace qui sera créée en janvier 2021) le Conseil de la Région Grand-Est, la ville de Strasbourg et les Communes concernées qui le souhaitent seront signataires du Projet de contrat Partenarial d'Aménagement et pleinement intégrés au projet, afin de développer les synergies et de faire fructifier les visions novatrices.

Le CPPA a pour objet d'étudier et proposer de nouveaux aménagements sur le territoire autour des axes actuels et couvrant la totalité des emprises de l'A35 et de la RN4/A351et au-delà de ces emprises sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans sa délibération du 3 mai 2019, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé la stratégie du CPPA et a autorisé le Président à signer le contrat entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil Départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les Communes concernées qui le souhaitent.

Objectifs poursuivis par le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement

Cette réflexion partenariale ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle à jouer par la requalification des infrastructures de l'A35 et l'axe RN4/A351, et sur les enjeux d'aménagement et de politique de transport à traiter conjointement autour de ces voies.

Le présent contrat répond notamment à deux objectifs principaux :

- Pérenniser et démultiplier le partenariat actuel autour de la requalification de l'A35 et de l'axe RN4/A351, du « Grenelle des Mobilités », à travers une mobilisation des partenaires institutionnels et d'un élargissement à d'autres cosignataires dans un second temps, pour mettre en synergie toutes les parties prenantes des territoires concernés et des problématiques croisées d'aménagement et de transport.
- Assurer une bonne articulation entre les projets d'aménagement des territoires aux différentes échelles et les évolutions en matière de mobilité.

Les actions prévues dans le cadre du CPPA

Les actions prévues dans le cadre du présent CPPA se déclinent en deux principaux temps, « l'atelier des territoires » et les « études pré-opérationnelles ».

« L'atelier des territoires »

Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, à l'initiative, explore depuis 2006, avec les collectivités locales, de nouvelles approches de projet et de partenariat sur des territoires à enjeux complexes ou en manque d'ingénierie. Dans le cadre du présent CPPA, cette démarche sera déployée, avec le concours financier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, sur le sujet du devenir des espaces aux abords de l'A35 et de la RN4/A351. Elle sera mise en œuvre de manière adaptée et concertée pour prendre en compte les spécificités du contexte et les attentes des partenaires.

Une équipe rassemblant des compétences pluridisciplinaires, en termes d'analyse territoriale et de conception urbaine notamment, sera mobilisée. Elle aura vocation à capitaliser et à interroger les travaux et ressources d'ores et déjà mobilisables (expertises développées par l'ADEUS, scénarios d'évolution des infrastructures et mobilités développés dans les comités dédiés) pour structurer des débats et faire émerger des visions Communes sur l'avenir du territoire et sur les chemins à suivre pour conduire ces transformations. Les Communes sont invitées à participer à « l'Atelier des territoires » qui démarrera dès juillet 2019.

« Les études pré-opérationnelles »

Les secteurs opérationnels retenus à l'issue de « l'Atelier des territoires », feront l'objet d'études pré-opérationnelles, échelonnées dans le temps, permettant de concevoir des futures interventions sur l'aménagement ou le paysage des espaces attenants, et d'articuler les projets déjà engagés sur des secteurs connexes avec les enjeux d'ensemble.

La mise en place de ce premier contrat de Projet Partenarial d'Aménagement devra :

- s'enrichir de la diversité des territoires,

- apporter des solutions aux attentes, visibles et crédibles, dans des délais rapprochés à titre d'exemple, des actions de pré-verdissement de certaines zones sans mettre en cause la cohérence du projet d'ensemble.

A travers l'ambition d'une métropole durable, il s'agira aussi, de maîtriser l'étalement urbain et la consommation foncière, en donnant toute leur place aux espaces naturels, en renforçant par exemple les ilots de verdure en cœur d'agglomération pour permettre le développement d'îlots de fraîcheur.

Du fait du rôle des voies rapides métropolitaines dans l'accessibilité au cœur d'agglomération, et des coupures qu'elles représentent aujourd'hui dans les territoires qu'elles traversent, ces ambitions devront être inscrites au fondement de tout projet de transformation des espaces. Elles impliquent de viser un développement équilibré des territoires tant à l'échelle de proximité des quartiers autour des infrastructures qu'à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Même si le ban communal de Plobsheim n'est pas directement concerné par le projet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce contrat et la participation de la Commune aux réflexions qu'il suscitera, car les axes visés concernent également la population communale, amenée à se déplacer quotidiennement dans l'aire métropolitaine.

En effet, il est indispensable d'avoir une vision globale des déplacements à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Eurométropole. Cela devrait inclure à la fois la Rocade Sud et la RD1083, qui sont des axes de transit majeur vers l'Allemagne d'une part, vers le sud du Département d'autre part, et qui impactent fortement les populations des Communes situées en 2ème Couronne sud.

M. Jean-Paul GAUFFILET propose de rajouter clairement que le transfert de la circulation vers la RD468 doit également être pris en compte.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide :

- D'approuver la stratégie du Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement,
- D'approuver le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement, joint en annexe,
- D'approuver la participation de la Commune aux réflexions qui seront menées dans le cadre de l'Atelier des territoires,
- De demander la prise en compte, dans le cadre de ces réflexions et des financements associés, les spécificités de la Rocade Sud et de la RD1083, mais aussi, que toutes les dispositions soient prises pour éviter le report du trafic vers les Communes du Sud de l'EMS, notamment sur la RD 468.
- D'autoriser Mme le Maire ou son-sa représentant-e, à signer le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement, et ses éventuels avenants d'actualisation, entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil Départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les Communes concernées qui le souhaitent.

2019-046 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES DU 17.06.2019

Mme Sandrine HORNECKER présente le rapport de la commission Finances. Elle explique que plusieurs banques ont été consultées : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque des Territoires (Caisse des Dépôts).

Après analyse et étude des différentes propositions, la Commission propose de retenir la Caisse d'Epargne. La durée de l'emprunt principal retenue est de 25 années : cela permet d'augmenter la capacité de financement des investissements.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la commission Finances du 17.06.2019 dont un exemplaire a été transmis avec la convocation pour la réunion du Conseil Municipal.

2019-047 GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU

A) Emprunts

1) Prêt principal:

Mme Sandrine HORNECKER rappelle que pour financer les travaux de construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, en complément de l'autofinancement, des subventions perçues et des ventes de terrains, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 2 500 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de recourir au financement suivant:

Article 1:

Pour financer les travaux de construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, en complément de l'autofinancement, des subventions perçues et des ventes de terrains, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 2 500 000 €. Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe un prêt d'un montant de 2 500 000 € sur une durée de 25 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

■ Montant: 2 500 000 €

■ Durée : 25 ans

■ Taux variable basé sur livret A + 0.26% • Périodicité des intérêts : trimestrielle Déblocage des fonds sur 6 mois ■ Commission et frais : 0.10%

Article 2:

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, est autorisée à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2) Prêt Relais

Mme Sandrine HORNECKER rappelle que pour préfinancer les subventions, le FCTVA et pour sécuriser le financement du projet de construction du groupe scolaire Au fil de l'eau dans l'attente des recettes liées aux ventes de terrains communaux, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 1 300 000 €. Elle rajoute que si le recours à cet emprunt n'est pas nécessaire, la Commune prendra en charge uniquement 1 300 € de commission et frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de recourir au financement suivant:

Article 1:

Pour préfinancer les subventions, le FCTVA et pour sécuriser le financement du projet de construction du groupe scolaire Au fil de l'eau dans l'attente des recettes liées aux ventes de terrains communaux liées à la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe un prêt relais d'un montant 1 300 000 € sur une durée de 2 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

■ Montant: 1 300 000 €

Durée : 2 ansTaux fixe de 0.35%

• Périodicité des intérêts : trimestrielle

• Remboursement du capital : In fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes sans frais ni indemnités.

Déblocage des fonds sur 6 moisCommission et frais : 0.10%

Article 2:

Mme Anne-Catherine WEBER, Maire, est autorisée à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

B) Avenant au marché de travaux

Dans le cadre des travaux en cours pour la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, des ajustements et adaptations techniques sont proposés :

Le Conseil Municipal prend acte de l'avenant suivant pour permettre d'inclure les modifications apportées au projet :

Lot n°4b : Entreprise ADAM TOITURES – Etanchéité végétalisée

Avenant n° 1 : Suppression du lanterneau du préau suite aux adaptations du plan en phase EXE.

Montant Initial	Avenant	Nouveau montant	Nouveau montant
en € HT	en € HT	en € HT	en € TTC
60 764,51	- 1 926,02	58 838,49	70 606,19

2019-048 <u>COMMUNICATIONS</u>

A) Conseil de l'Eurométropole du 3 mai 2019

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation pour la réunion du Conseil Municipal. Le compte-rendu de la séance du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 3 mai 2019 peut être consulté à la mairie ou sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg.

B) Multi-accueil « Les Petits Ecureuils »

Mme Michèle LECKLER informe l'assemblée que Mme BOURHIS, directrice de la crèche, souhaite réorienter sa carrière et met donc un terme à son contrat après 6 ans passés à Plobsheim. Mme Rachel STOCK, qui travaille à l'ALEF depuis 14 ans, très intéressée par le poste, la remplacera. Elle dispose des compétences nécessaires et travaille dans la même dynamique que Mme BOURHIS.

C) Divers

1) Ouverture de la Mairie à compter du 1er juillet :

Lundi de 13h à 19h Mardi de 8h30 à 12h Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h Jeudi de 8h30 à 12h Vendredi de 8h30 à12h et de 13h à 17h

2) Embauche de Pascal HAES

M. Pascal HAES bénéficiait d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui a pris fin le 21 mai 2019. Le renouvellement de ce type de contrat financé en partie par l'Etat n'est pas possible.

Aussi, dans une démarche de soutien social, M. Pascal HAES a été embauché en tant qu'Adjoint Technique à raison de 12h30 de travail hebdomadaire au lieu de 25h00 auparavant (afin de ne pas augmenter la masse salariale), jusqu'au 27/09/2019.

3) Piégeurs 67 - Ragondins

Dans le cadre de la prolifération des ragondins, les particuliers peuvent faire appel à un piégeur. Il s'agit de :

M. René IDERNE Tél. 03.88.22.34.16 Portable : 06.76.533.523

4) Subventions - DETR 2019

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'octroi d'une subvention de 583 500 € au titre de la DETR 2019. Elle remercie vivement les services de la Préfecture.

5) Information de Mme le Maire

Mme le Maire prend la parole :

« J'avais indiqué que je donnerai, avant l'été, ma décision de me présenter, ou non, à une nouvelle mandature.

Le moment est venu, et la plupart d'entre vous, connait déjà ma décision : je ne briguerai pas un nouveau mandat de maire en 2020, mais je resterai active au sein de la commune.

Le mandat qui va s'achever, dans un peu moins d'un an, a été particulièrement éprouvant.

Les élus et l'ensemble de la commune ont connu une situation inédite : l'annulation des élections qui a entrainé un mandat tronqué d'une année.

Il y a aussi la pression constante que subissent les élus.

Les maires sont perpétuellement pris entre le marteau et l'enclume.

Les habitants des communes pensent que le maire a tous les pouvoirs. Il en a certes beaucoup, mais ne dispose malheureusement pas des moyens pour se les approprier.

La taille des équipes technique et administrative et les maladies qu'il n'a pas été possible de remplacer ont amené les uns et les autres à s'investir énormément.

Je voudrais encore une fois saluer l'implication de tous les agents et les élus pour l'aide et la disponibilité dont ils ont fait preuve.

L'intérêt général, l'intérêt commun, l'intérêt public, l'intérêt collectif, ses déclinaisons sont nombreuses, et désigne, dans son acception française, une finalité d'ordre supérieur aux intérêts individuels. Je suis sans doute un peu trop idéaliste, mais je suis un peu déçue, que cette notion soit passée de mode, et que nous évoluions dans une société à l'anglo-saxonne, où l'intérêt général ne peut être accepté, et encore,... que s'il correspond à la somme d'intérêts individuels.

Heureusement, nos journées citoyennes ne me donnent pas totalement raison sur ce point.

Le désengagement de l'état et la pression liée aux nouvelles normes et règlementations, aux exigences bureaucratiques ne sont pas étrangères non plus à ma décision. Tout comme les demandes de certains administrés, elles sont parfois déraisonnables et contre-productives.

Cependant, je voulais remercier très sincèrement M. Seguy, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin, qui avait promis de nous aider pour la construction de notre école Au fil de l'eau et qui a tenu parole. Après une première subvention de 200 000 € octroyée en 2018, nous venons d'avoir la confirmation d'une rallonge au titre de la 2ème tranche de 583 500 €. Soit un total d'aide de l'État de 783 500 € pour la construction de notre nouvelle école.

Il y a aussi mes proches, mon mari en première ligne et ma maman un peu âgée que j'ai mis à rude épreuve durant ce mandat.

Je suis particulièrement fière de toutes les actions et des belles réussites que nous avons conjointement menées durant ce mandat, et auxquelles je continuerai à m'associer. Je pense notamment à la journée citoyenne et la construction de la nouvelle école, mais il y en a beaucoup d'autres.

Je suis certaine que mes adjoints, et les élus autour de cette table, relèveront le défi et poursuivront l'action entreprise.

Mais dans l'immédiat, avant mars 2020, il y a encore du pain sur la planche, et ce n'est pas peu dire. Je continuerai donc, en tant que maire, à œuvrer avec diligence et engagement, dans le souci de l'intérêt général, jusqu'aux prochaines élections municipales.

Soyez assurez que je suis et que je resterai à la disposition de la commune de Plobsheim et de ses habitants ».

2019-049 **QUESTIONS ORALES**

A) Dette Communale:

M. Lucien GUTH souhaite connaître l'état de la dette communale.

Mme Sandrine HORNECKER, Adjointe, lui répond que 2 prêts sont en cours de remboursement, échéance en 2024. Elle rappelle que les éléments du budget sont retracés dans le dernier bulletin municipal. Ils ont également été évoqués lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget.

B) Chemin des 7 Ecluses:

M. Lucien GUTH est scandalisé par l'état de dégradation très avancé du Chemin des 7 Ecluses. Il rappelle que la Commune a l'obligation d'entretenir les chemins communaux. Il rajoute qu'une fuite a été détectée par les services de l'EMS au mois de février, mais que suite à cette réparation, le chemin n'a fait l'objet d'aucune réfection.

M. Martin SCHWENTZEL informe l'assemblée que tous les chemins communaux sont traités de la même manière. Il rappelle qu'il s'agit bien d'un chemin communal et non d'une voie.

M. Charles BAPST et M. Martin SCHWENTZEL ont effectué un état des lieux des chemins communaux qu'ils ont transmis à l'EMS : des crédits vont être débloqués pour la remise en état des chemins communaux situés dans le périmètre rapproché et éloigné du champ captant. La réalisation prévue initialement au mois de juin a été reportée à la 1^{ère} quinzaine de juillet.

M. Martin SCHWENTZEL rappelle que les crédits affectés à l'entretien des chemins communaux proviennent des recettes de la chasse. Ces crédits permettent uniquement de procéder aux réfections urgentes de petites surfaces.

Mme le Maire est bien consciente de l'état abominable du chemin. Elle rappelle que la réfection du Chemin des 7 Ecluses ne peut être inscrite dans le cadre du programme de voirie : les chemins communaux relèvent de la compétence communale. Or, la Commune ne dispose pas du budget nécessaire pour permettre un aménagement du Chemin des 7 Ecluses.

M. Lucien GUTH demande que les nids de poule soient au moins comblés.

M. Martin SCHWENTZEL explique que 2 réfections annuelles sont menées sur l'ensemble du ban communal. Il précise qu'une rencontre est prévue avec la Commune de Nordhouse et l'exploitant de la gravière car la Commune de Plobsheim subit les dégradations dues aux nombreux passages des camions.

M. Philippe POLIFKE s'interroge sur le statut du Chemin des 7 Ecluses : pourrait-on envisager un classement en « voirie » ? Il faudrait interroger l'EMS à ce sujet.

Mme le Maire explique que le 1^{er} aménagement d'une voie est à la charge de la Commune. Elle peut seulement ensuite être rétrocédée à l'EMS.

C) Rue du Rhin

M. André BAPST signale des nids de poule rue du Rhin vers le complexe sportif.

Mme le Maire répond qu'une demande de réparation sera transmise à l'EMS. Une réfection de cette voie devra être programmée mais nécessitera auparavant des régularisations foncières.

D) Elections municipales

M. Jean-Paul GAUFILLET remercie Mme le Maire pour son discours. Il rajoute que cette annonce, formulée à cette période de l'année, a le mérite d'être courageuse. Il souhaite savoir si quelqu'un se positionne déjà pour prendre la suite.

Mme le Maire lui répond qu'il faudra attendre la fin de l'été : des pistes se précisent.

Elle rajoute qu'elle a d'ores et déjà souhaité annoncer qu'elle ne briguerait pas un autre mandat pour permettre à chacun de prendre une décision en toute sérénité.

E) Manifestations estivales

M. Charles BAPST rappelle qu'il s'occupe des inscriptions pour les équipes issues du Conseil Municipal qui souhaitent participer au tournoi de pétanque intersociétés le dimanche 7 juillet.

Une journée récréative est organisée avec les élus d'Altenheim le samedi 24 août 2019.

Juillet:

Samedi 13	Fête Nationale – Cérémonie au Monument aux Morts à 19h – Bal populaire et
	feu d'artifice
Samedi 20	Week-end Tartes Flambées proposé par l'association Le Giessen à la Buvette
Et Dim. 21	des 7 Ecluses
Dim. 21	24h de pêche « no kill » par équipe organisées par l'APP

Août

Août	
Dimanche 04	Sanglier à la broche proposé par l'APP au chalet des pêcheurs
Jeudi 15	Solennité de l'Assomption à la chapelle Notre-Dame du Chêne : messe à 10h
	puis repas, office marial à 15h
Samedi 31	Dîner Dansant avec les Originaler Willerthaler organisé par la Société
	d'Aviculture
Samedi 31	Fête des 30 ans du Strasbourg Plobsheim Model Club
Et Dim. 01	

F) Bibliothèque

Fermeture de la bibliothèque du 15 au 20/07/2019, puis, pour inventaire, du 01/08/19 au 17/08/2019.

G) Fibre optique

L'ensemble de la Commune devrait être raccordé pour fin 2019. Certains opérateurs ont déjà commencé le démarchage auprès de leurs clients.

H) Travaux

- Schéma Directeur d'Assainissement : les travaux se déroulent comme prévu. Le planning est respecté.
- Groupe scolaire Au fil de l'eau : le planning est quasiment respecté (1 semaine de retard). Livraison prévue 1^{ère} semaine de juin 2020.

I) Prochains Conseils Municipaux

Lundi 23 septembre 2019 Lundi 4 novembre 2019 Lundi 16 décembre 2019

Mme le Maire souhaite un bel été à l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.